



COMMUNE
DE
PARBAYSE

**PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 3 septembre 2024

**Nombre de Conseillers
en exercice : 11**

Présents : 10

Votants : 10

Le 3 septembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de **PARBAYSE**, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur la convocation de M. Nicolas LAPUYADE, Maire, affichée le 27 août 2024 et transmise par voie électronique le même jour, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : M. LAPUYADE Nicolas, Maire, M. BESINAU Mathieu, M. PINCK Mickaël, M. LIBSIG Olivier, Adjoint, Mme LACASSAGNE Laurie, M. LOPEZ Jean-Marc, Mme OUKABLI Hayate, M. PRUDENCE Nicolas, Mme ROCK Clémentine, Mme PAPA Muriel

ABSENT EXCUSÉ : M. BULHOES Kevin,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROCK Clémentine

N° DL03092024-01 : SUPPRESSION DE POSTE SUR LA COMMUNE DE PARBAYSE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Que compte tenu de la mise en retraite de Madame Camille GARCIA, le poste d'adjoint d'animation à temps non complet – 30 heures hebdomadaires n'est plus pertinent.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste), après avis du Comité Social Territorial intercommunal en fonction des cas,

Compte tenu de la suppression du poste d'agent périscolaire polyvalent à 30h, remplacé lors du Conseil municipal du 15 février 2024 par la création de deux postes d'agents périscolaires polyvalent à 26h et à 16h,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

La suppression d'un emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 30h et simultanément la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'avis favorable du Comité Social Territorial émis le 27 juin 2024,

Décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de supprimer le poste d'adjoint d'animation à temps non complet – 30h hebdomadaire à compter du 04/07/2024

Adopte :

à l'unanimité des membres présents

Fait à Parbayse, le 04/09/2024

Le Maire,
Nicolas LAPUYADE

